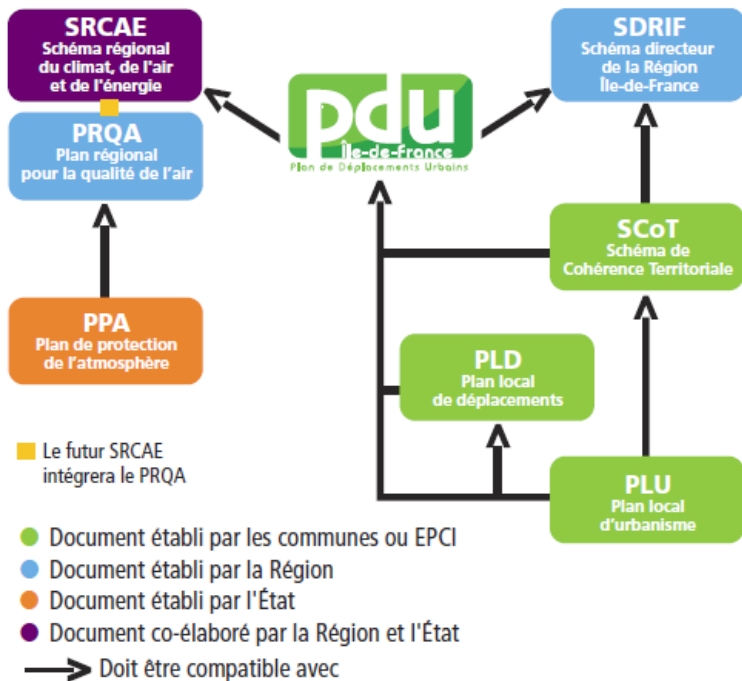


Présentation du projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

Le PDUIF : un document essentiel de la politique des déplacements en Ile-de-France

Aménagement, transports et environnement
Lien entre les principaux documents de planification



Source : STIF

Le PDUIF

- traite de l'organisation du transport des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement
- assure un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé
- a pour périmètre toute l'Île-de-France

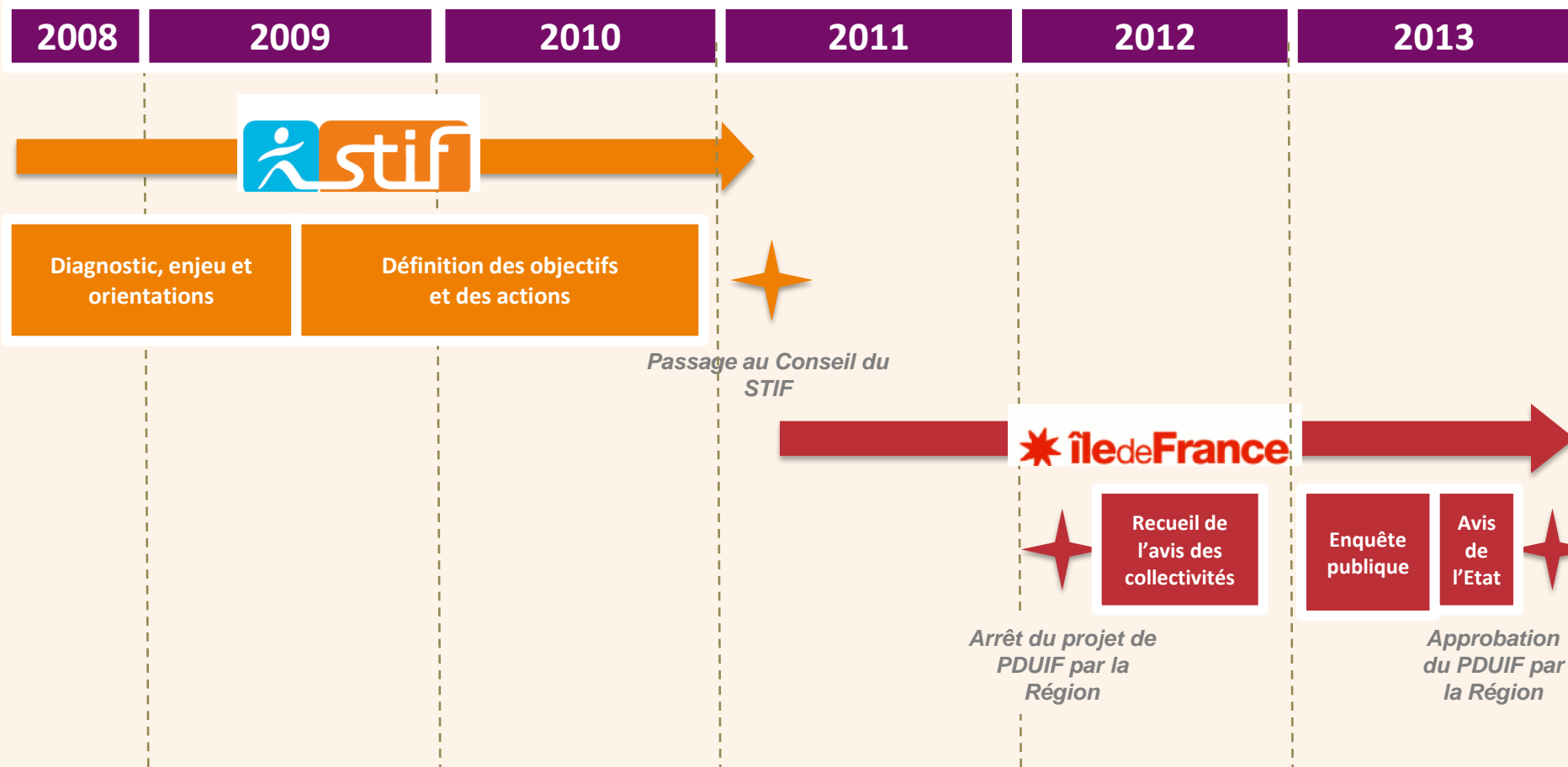
Le premier PDUIF, élaboré par l'État, a été approuvé en 2000.

- Un plan rompant pour la première fois avec le « tout automobile ».

La loi relative aux libertés et responsabilités locales (2004) a confié au STIF la responsabilité de :

- l'évaluation du PDUIF
- sa mise en révision
- l'élaboration du plan pour le compte des collectivités qui le constituent

Le processus de révision : vue globale



L'ENJEU DU PDUIF : ASSURER UN ÉQUILIBRE DURABLE SOUS CONTRAINTE FINANCIÈRE

BESOINS DE MOBILITÉ

Faire face à la croissance des déplacements dans un contexte de saturation des réseaux

Garantir à tous l'accès à la mobilité

Assurer l'équité territoriale dans l'accès à la mobilité

Améliorer l'accès aux emplois et aux pôles économiques

Faire face à la croissance des flux de marchandises

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE

Améliorer la sécurité routière

Respecter les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Atteindre les objectifs de qualité de l'air

Réduire l'exposition des Franciliens au bruit des transports

Rendre la ville plus agréable à vivre et pour se déplacer

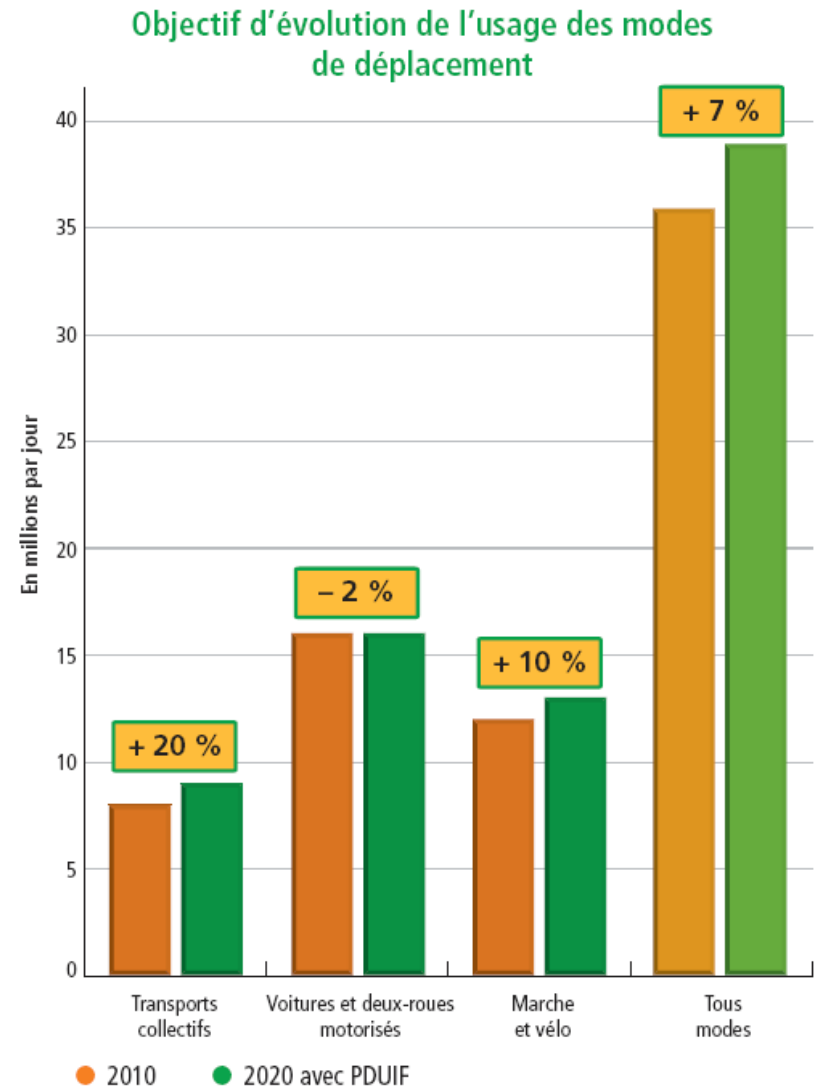
Des objectifs ambitieux d'évolution de l'usage des modes de déplacements

Les actions inscrites au PDUIF permettent d'ici à 2020

- d'augmenter fortement l'usage des transports collectifs (+20 %) et des modes actifs (+10%)
- de diminuer le trafic routier (-2%) pour répondre aux objectifs environnementaux

Cette évolution correspond à un changement important des parts des différents modes par rapport à aujourd'hui

- + 3 points** pour les transports collectifs
- 4 points** pour la voiture
- + 1 point** pour la marche et le vélo



Une stratégie qui se décline en 34 actions articulées en 9 défis

1

Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs

2

Rendre les transports collectifs plus attractifs

3

Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement

4

Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

5

Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

6

Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement

7

Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train

8

Construire un système de gouvernance qui responsabilise les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF

9

Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

**La voirie,
support de
l'ensemble des
modes de
déplacements**

**→ Mettre en
place un
véritable
partage
multimodal de
la voirie**

Premiers éléments d'information sur l'enquête publique et ses conséquences